



**COMPTE RENDU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 10/05/2023**

Membres présents à la séance :

Représentants des résidents :

Madame Magne Bernadette
Madame Lefaucheur Georgette
Madame Anglard Françoise
Madame Charenton Josette
Madame Cluzel Gabrielle

Représentants des familles :

Madame L'Official Catherine
Madame Laroche Jacqueline
Madame Linard Marie Rose

Représentant du Conseil de Surveillance :

Madame Guichard Lucette

Personnes excusés :

Madame Dubois Martine
Madame Stadelmann Séverine
Madame Baptiste Aurélie
Madame Marchive Solène
Madame Perrot Claire
Monsieur Delotte Fabien
Monsieur Lorenzi Raphael

Personnes assistant à la séance :

Monsieur Dehaine Jean Baptiste Directeur de l'établissement
Monsieur Lagrandanne Jérôme : Responsable du service financier

Madame Dagron Christel, cadre de santé Ehpad SUD
Madame Boutinaud Sandrine, cadre Ehpad nord
Madame Quincampoix Marie Ange, responsable des services économiques
Madame Leduc Pauline assistante sociale.
Madame Peireira Sabrina, coordinatrice animation
Monsieur Labrousse Yannick , aide animateur
Madame Longequeue, service qualité.
Monsieur Crozetiere Frédéric Responsable des Cuisines

Ordre du jour

Monsieur Dehaine ouvre la séance à 14h25.

Les membres du CVS valident le compte rendu du précédent Conseil de vie sociale.

Bilan sur les travaux des Ehpad

Monsieur Dehaine expose le problème d'étanchéité du toit de l'Ehpad Nord, il s'agit d'un souci de conception et construction entraînant des fuites dans plusieurs locaux dont des chambres en Ehpad Nord.

L'entreprise concernée a été mise en demeure le 10 Mai 2023 de réaliser les travaux nécessaires avant fin Juillet 2023 faute de quoi ils seront réalisés par un autre intervenant à leur frais.

Madame L'Official se questionne sur la garantie décennale, il lui est répondu que cela sera bien pris en charge par l'assurance dans le cadre cette garantie.

En ce qui concerne l'Ehpad Sud et les travaux de réhabilitation en cours, 6 chambres sur les 10 concernées ont déjà été refaites (rafraichissement, peinture, révision des sanitaires, lavabos et luminaires). La priorité a été donnée aux chambres les plus vétustes (ancienne cure médicale) et les travaux sont réalisés par nos services techniques pour réduire le cout et les délais.

Un état des lieux va également être réalisé par les services techniques dans les prochaines semaines concernant les portes de placards et l'intégralité du système d'appel malade est en phase d'être changé.

Madame l'Official questionne sur les boiseries extérieures qui ont besoin d'être entretenues voir repeintes que le bois s'effrite et tombe sur la rue.

Madame Quincampoix indique que des bons de travaux devront être faits afin que l'équipe technique puisse assurer l'entretien.

Madame L'Official demande combien de chambres seront concernées par les travaux sachant qu'un nouvel ehpad est prévu ?

Monsieur Dehaine lui indique qu'il n'y a pas de délais pour une nouvelle construction aussi il n'y a pas de limite précise sur le nombre de chambres à refaire, cela se fera par nos propres services au fur et à mesure et surtout suivant les moyens disponibles en fonction du plan de financement pluriannuel.

De même si un déménagement est prévu à l'avenir, les locaux se doivent d'être entretenus car ils pourraient être réutilisés par la suite et que nous nous devons en priorité de proposer un hébergement convenable aux résidents actuels qui vivent dans l'ehpad.

Madame Guichard s'interroge sur les tarifs des ehpad Sud et Nord, sont-ils les mêmes ?

Monsieur Dehaine indique que les tarifs sont fixés par le Conseil département, l'Ars et l'Etablissement chaque année, qu'il n'y a pas de différence entre les chambres seules et chambres doubles, entre l'Ehpad Nord et l'Ehpad Sud.

Madame Laroche fait remarquer que nos tarifs journaliers sont élevés en comparaison aux établissements voisins, ce à quoi Monsieur Dehaine répond qu'une étude a été menée et qu'au contraire nos tarifs sont dans la fourchette basse des Ehpad environnants surtout si on met en lien la proximité avec l'hôpital (suivi spécialistes et examens sur place).

Le prix payé par le résident ne couvre qu'une petite partie des services en Ehpad (l'hôtellerie, le linge, le chauffage, l'entretien des locaux.) L'intégralité des frais des médicaments, la présence des infirmières, des aides-soignantes et d'un médecin traitant est financée par la sécurité sociale intégralement.

En ce qui concerne le service d'hôtellerie, Monsieur Dehaine et Madame Quincampoix indiquent que des améliorations sont prévues en ce qui concerne les prestations comme le vin qui sera prochainement servi en bouteille.

Le pain ne peut être fourni par les boulangeries locales car cela représente un volume et des contraintes trop importantes pour eux, mais ils nous fournissent cependant occasionnellement comme pour les « cornues » en avril.

Perte et marquage du linge

Madame Quincampoix revient sur la nouvelle procédure concernant le marquage du linge en vigueur depuis le mois de mars 2023.

Le linge est étiqueté par le CDTP de Glandon dès l'admission du résident. Les familles sont libres d'assumer l'entretien si elles le souhaitent. Est rappelé que le linge fragile doit être évité car les machines n'ont que des cycles à 65 degrés et le linge est séché en machine.

Il est impératif de prévenir pour tout ajout de linge dans le trousseau que ce dernier soit étiqueté aussitôt, cela évite les pertes.

Madame Guichard fait un retour sur les changements de chambre ou de service qui sont à préciser car l'étiquetage est alors caduque et le linge mal orienté.

Madame Quincampoix indique que la Braderie va à nouveau avoir lieu courant juin puis en hiver.

Il s'agit du linge non réclamé ou donné par les familles, il est présenté dans les services sur des cintres comme en magasin et donné aux résidents qui le souhaitent.

Présentation du Budget de l'Ehpad

Monsieur Lagrandanne propose une succincte présentation du Budget et propose qu'une information plus détaillée soit faite lors d'un prochain CVS sur le bilan d'exercice 2022.

En quelques chiffres, sur l'année 2022 en Ehpad

Les dépenses concernant les 185 lits d'hébergement représentent 9,5 Millions euros répartis en 3 branches : 4,3 millions pour l'hébergement ; 1,4 millions pour la dépendance et 3,8 millions pour les soins.

Chaque branche a ses sources de financement :

Les soins= l'ARS via CPAM

L'hébergement= Le Conseil départemental et les résidents

La dépendance= le Conseil départemental et les résidents

Du fait que l'Ehpad soit attenant à l'hôpital certains frais sont pris en compte sur le budget de l'Hôpital.

Les recettes de l'année 2022 sont de 9 millions d'euros, le bilan est donc déficitaire.

Cela s'explique en partie par la période de Covid, la hausse des prix de l'alimentation, le taux d'occupation en baisse sur l'année même si il se stabilise depuis Octobre 2022 et à l'emploi de personnel par le biais d'intérim.

Monsieur Dehaine explique le choix de réduire le taux d'occupation durant le temps des travaux de l'Ehpad Sud, cela permet également une restructuration des équipes; L'objectif étant d'augmenter le taux d'occupation de façon progressive et d'assurer une bonne prise en charge des résidents.

Madame Guichard demande si les équipes ont retrouvé un équilibre dans le nombre de personnel, ce à quoi Monsieur Dehaine répond espérer une amélioration dans le recrutement qui reste très difficile et une volonté de pérenniser les postes.

Madame L'official questionne sur la reprise d'emploi du personnel non vacciné ?
Monsieur Dehaine indique que cela ne concerne à ce jour que 3 personnes sur l'établissement et que rien n'est envisagé dans l'attente de décision législative à ce sujet.

L'Annonce des décès

Les résidents ont émis leur volonté de revoir la façon dont les décès survenus dans le service leur sont annoncés.

Madame Boutinaud rappelle que précédemment une affiche papier était accrochée vers les plannings des activités, cette pratique s'est interrompue au début de la période Covid.

A ce jour, ce sont les soignants ou même le médecin qui préviennent les résidents mais il n'y a pas de procédure commune.

Une réflexion doit être menée en commun avec les soignants et résidents sur la manière de procéder, voir même pour les résidents désireux d'assister aux obsèques.

Visites d'autres Ehpad

Les résidents ont indiqué vouloir visiter d'autres Ehpad afin d'échanger avec d'autres résidents et voir d'autres fonctionnements, lieux d'accueil, comparer les tarifs et les prestations.

Monsieur Dehaine demande à l'animatrice de proposer un projet de rencontres avec les ehpad environnants, cela peut être sous forme de goûters ou avoir des thématiques suivant les envies des résidents comme des concours : « un dîner presque parfait » par exemple ; les représentants des familles pourront y être conviés.

Madame Laroche demande si la visite d'autre type d'accueil comme des Marpa (résidence autonomie) peut être envisagé ? Cela n'est pas présent sur notre territoire indique Madame L'official.

La sexualité en Ehpad

Monsieur Dehaine questionne sur la façon d'entretenir l'intimité affective et sexuelle en Ehpad ?

C'est un sujet souvent mentionné dans les mémoires étudiants qui malgré tout reste encore très tabou !

Un travail est à mener avec les équipes dans l'accompagnement et la formation y compris avec les résidents (résidents déments, consentement, vulnérabilité, adultère).

Madame Guichard relate que c'est un sujet qui a déjà été évoqué dans le cadre des comités éthique y compris dans la relation avec les familles, leur consentement n'est pas requis.

Un rappel à la loi est fait par Monsieur Dehaine sur le fait qu'il est interdit d'organiser les rencontres avec des professionnels mais que nous nous devons de faciliter les échanges si nécessaires au sein des couples par l'aménagement des lieux (ex lits doubles ou chambre conjugales) ou un accompagnement à l'hygiène ou utilisation de produits indiqués, voir même dans le cadre de projet de vie l'achat de matériel afin d'éviter le détournement d'objet impliquant des risques de blessures.

Questions diverses

Madame L'Official demande si un animal peut être adopté à l'ehpad Sud ?

Madame Peirera indique que l'ensemble des services bénéficient régulièrement d'ateliers de médiation animale par le biais de rencontres avec des chiens, des chèvres et poneys.

Sont posées les questions : de responsabilité, de partage des tâches (achat de croquettes, nettoyage de litière ou promenade, suivi vétérinaire) et du coup financier d'un animal.

Monsieur Dehaine stipule que cela doit faire l'objet d'un projet de service

Madame Laroche demande si les formations évoquées pour les membres du CVS lors de la réunion du 30 Septembre 2022 ont pu avoir lieu ?

Monsieur Dehaine demande à ce que les membres représentants des familles recensent dans un premier temps leurs souhaits de thématique et qu'un contact serai pris avec MR Cibot (président de la commission des usagers) ultérieurement.

Sans question supplémentaire, la séance est levée à 16h

